Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 079-200069755-20261019-C24_09_2026_08B-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N° C24_09_2026_08B - Avis sur le projet agrivoltaïque de Brioux-sur-Boutonne (annexes)
Annexe(s) :
- Résumé non technique
- Relevé de décision du COAC
- Courrier_Prefecture_saisine
- Avis CDPENAF

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
86	68	6	74	12

Pour : 73	Abstention : 1	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 18 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle de La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHIMBAUD-BOIROUX Guénaëlle, AUDÉ Laurent, BALLAND Cyril, BARRÉ Daniel, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BETTELI Géralde, BEURET Lucie, BIET Christelle, BLAUD Philippe, BON Fabienne, BONNIN Jean-Marie, BOUYER Nadia, BRENET François, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, DRAGON Thibault, CHAILLER Catherine, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, COUSIN Sylvie, COYAU David, DENOEL-MAZOYER Sylvie, ÉMERIT Christian, FERRE Pascal, FOUCHÉ Étienne, FOUCHÉ Patrice, FOURNIER Baptiste, MOREAU Olivier, GAYET Olivier, GIRAUD Mélodie, GRIFFAULT Sylvain, BENOIST Samuel, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, INGRAND Emmanuel, LARGEAU Vanessa, LEON-HENRI Aurélie, LEQUIEN Ryan, LEVASSEUR Dominqiue, LONGEAU Daniel, LUSSEAU Christian, MAGNAN Jean-Christophe, MANGUY Fabienne, MANN Grégory, MERCIER Sébastien, MARQUET Pierrick, MATHIAS Sandrine, MICHELET Fabrice, MORIN Christine, NEE Nicole, OUVRARD Émilie, PAGENEAU Liliane, PALLUAU Vincent, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POIRIER Gilles, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline, RACINE Eric, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SPATICO Marlène, SUIRE Rudy, THELLIER Odile, VICHIT Luc, PAPILLAUD Corinne, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BAUDRY Patrice (pouvoir donné à DENOEL-MAZOYER Sylvie), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à PICARD Marylène), HERISSE Mathieu (pouvoir donné à PICHON Gilles), MORIN Patrick (pouvoir donné à GAYET Olivier), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à GIRAUD Mélodie), VINATIER Christine (pouvoir donné à COYAU David)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BONNAUD Stéphane, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DELEZAY Gaëtan, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, GALIGAZON David, HUCTEAU Patrice, MACAUD Isabelle, ROUXEL Patricia, VALERY Nicolas

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 079-200069755-20261019-C24_09_2026_08B-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Ryan LEQUIEN

****

Avis sur le projet agrivoltaïque de Brioux-sur-Boutonne (annexes)

Annexe(s) :

- Résumé non technique

- Relevé de décision du COAC

- Courrier_Prefecture_saisine

- Avis CDPENAF

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Vu son décret d'application n°2024-318 du 8 avril 2024 relatif au développement de l'agrivoltaïsme et aux conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers,

Vu l'article L.153-11 du code de l'urbanisme,

Considérant la sollicitation des services de l'État en date du 4 août 2026 relative à l'avis de Mellois en Poitou sur le projet agrivoltaïque porté par la société FANG ENERGY sur la commune de Brioux-sur-Boutonne, dans le cadre de l'instruction du permis de construire n°079 057 25 00001,

Considérant le raccordement du projet de 3km estimé au poste source de Brioux-sur-Boutonne,

Considérant la puissance de 9,51MWc du projet,

Considérant la stratégie du PCAET relative à la production des énergies renouvelables « Encadrement quantitatif de projets agrivoltaïques de faible surface intégrés aux paysages, qui répondent aux besoins des exploitations agricoles soutenant prioritairement l'élevage », au regard de la surface d'implantation de 13,9 ha, soit près d'1/10e du total projeté en 2030,

Considérant l'avis défavorable sur ce projet proposé par le comité d'accompagnement photovoltaïque en session du 9 janvier 2025, motivé dans le relevé des décisions joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- ÉMETTRE un avis défavorable au projet agrivoltaïque de la société FANG ENERGY sur la commune de Brioux-sur-Boutonne,

- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée, à signer l'acte à intervenir ainsi que toute pièce afférente.

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 079-200069755-20261019-C24_09_2026_08B-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Ryan LEQUIEN
4e VP en charge de la contractualisation territoriale et des partenariats
19 oct. 2026

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
19 oct. 2026